

## DECISION DU MAIRE DE ST LAURENT DES ARBRES

**N°095/2022 - 1.1 - M.P**

**Objet : RENOUELEMENT DES CONTRATS ODYSSEE INFORMATIQUE POUR LES LOGICIELS ETAT-CIVIL, COMEDEC, ELECTION ET RECENSEMENT MILITAIRE**

Le Maire de SAINT LAURENT DES ARBRES ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 006/2021 en date du 11/05/2021 déléguant au maire la compétence relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ;

Considérant qu'il convient de renouveler les contrats de maintenance des logiciels état-civil et élections qui arrivent à expiration le 31/12/2022 ;

Vu la proposition de renouvellement du contrat de maintenance de ces quatre logiciels de sarl ODYSSEE INFORMATIQUE, ZI la rivière, Rue de l'industrie 19360 MALEMORT à compter du 01/01/2023 ;

### DECIDE

**ARTICLE 1** : De signer le contrat de maintenance des logiciels LITTERA, THEMIS, ANGELIE et ATHENA de sarl ODYSSEE INFORMATIQUE, ZI la rivière, Rue de l'industrie 19360 MALEMORT pour une période de trois ans du 01/01/2023 au 31/12/2025 ;

**ARTICLE 2** : Les tarifs sont fixés comme suit :

- Maintenance Odyssee LITTERA 252.22 € HT soit 302.66 € TTC
- Maintenance Odyssee THEMIS 250.00 € HT soit 300.00 € TTC
- Maintenance Odyssee ANGELIE 199.60 € HT soit 239.52 € TTC
- Maintenance Odyssee ATHENA 108.42 € HT soit 130.10 € TTC
- Téléassistance 100.00 € HT soit 120.00 € TTC

**ARTICLE 3** : Chaque tarif sera révisé annuellement par application d'un taux calculé en fonction de l'indice SYNTEC.

St Laurent des Arbres, le 24 novembre 2022.

Le Maire,



Sylvie BARRIEU VIGNAL